

gestion des déchets

Le tri sélectif / emballages recyclables



L'emplacement des containers se situe dans le quartier du Barry à l'entrée de Moncaup venant d'Arguenos.

Un point tri est généralement constitué d'une colonne emballages, d'une colonne papiers/cartons et d'une colonne verre. Il permet aux administrés de pouvoir déposer les produits triés chez eux afin qu'ils soient recyclés.

Colonnes emballages :

Les emballages plastiques, l'acier, l'aluminium et les briques alimentaires :

Tous les emballages plastiques

Les boîtes, barquettes, canettes et aérosols métalliques

Les briques alimentaires, ou tétrapacks

Les contenants doivent être vidés mais pas lavés.

Colonnes papiers/cartons

Tous les papiers

Les cartonnettes

Les contenants doivent être vidés.

Colonnes verre

Les emballages en verre tels que les bouteilles, bocaux, flacons et pots en verre

Les contenants doivent être vidés mais pas lavés et ne doivent plus avoir les bouchons et couvercles (à mettre dans la colonne emballages)



Trions pour recycler

Des actions consistant à séparer et récupérer les emballages selon leur nature pour leur donner une «seconde vie». Par le recyclage, on évite ainsi leur simple destruction par incinération, enfouissement ou abandon (dépôt sauvage) et par conséquent on réduit son empreinte écologique.

• Nouveaux Horaires pour la Déchetterie d'Aspet

À partir du 1er janvier 2023, les horaires de la déchetterie d'Aspet, située quartier Fontagnères, changent.



HORAIRES D'OUVERTURE:

Eté: Ouverture les mardis, mercredis, vendredis et samedis de

8h30 à 11h50 et de 13h30 à 17h50

et les jeudis après-midi de

14h à 17h50

Hiver : Ouverture les mardis, mercredis, vendredis et samedis de

8h00 à 11h50 et de 13h30 à 17h20

et les jeudis après-midi de

13h30 à 17h20

Tél : 05.61.79.59.47

Pour rappel les 3 déchetteries intercommunales, Salies, Saint-Martory et Aspet accueillent tous les habitants de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat et les collectivités.

En cas de réclamation, contestation, ou pour une simple demande de renseignements, s'adresser directement à la CC CGS :

Communauté de Communes Cagire Garonne Salat

31260 Mane

05.61.98.49.30

Mail : secretariat@cagiregaronnesalat.f

Collecte en apport volontaire en déchetterie

Les apports sont gratuits pour les particuliers en déchetterie.

Sont **acceptés** les déchets suivants :

Papiers/Cartonnettes

Verre

Emballages plastiques, boites de conserves acier et alu, briques alimentaires



Carton

Bois non traité, bois résiduel

Déchets verts

Gravats

Tout-venant

Ferrailles

Textile

Mobilier

Huiles de vidange,

Huiles de cuisine

Ampoules basse consommation et néons

Piles et batteries

Déchets Diffus Spéciaux, dits DDS (produits pâteux, produits phytosanitaires, acides, aérosols, bases, solvants, produits non identifiés, ...)

Déchets d'activités de soin à risque infectieux, dits DASRI (aiguilles, pansements, cotons, compresses, gants à usage unique...) des patients en automédication

Déchets d'équipements électroniques et électrotechniques, dits DEEE (réfrigérateur, téléviseur, matériel hi-fi, four...)

Ces déchets doivent être apportés dans le respect du règlement intérieur des déchetteries.

Sont **interdits** les déchets industriels ou assimilés et les catégories de déchets ménagers suivants :

Ordures ménagères,

Déchets explosifs,

Bouteilles de gaz et extincteurs,



Déchets souillés anatomiques,

Déchets radioactifs,

Déchets médicamenteux,

Amiante,

Armes à feu, munitions, artifices, fusées, bombes,

Cadavres d'animaux, viandes,

Pneus

Carcasses de véhicules,

Cette liste n'est pas exhaustive. En cas d'apport de déchets non spécifiés dans cette liste et qui seraient susceptibles de nuire au bon traitement des autres produits, le gardien fait appel au supérieur hiérarchique qui dispose de l'autorité pour accepter ou refuser le dépôt.

Merci de votre compréhension.

Par notre geste de tri, nous permettons de transformer les emballages recyclables en une matière réutilisable et d'économiser ainsi des ressources naturelles.

Le tri implique chaque citoyen individuellement, et concourt à le responsabiliser dans sa conduite environnementale.

Les ordures ménagères

Deux modes de collecte des déchets existent sur la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat : la collecte des Ordures Ménagères (OM) s'effectue en points de regroupement et la collecte des points tri (emballages plastiques, acier et aluminium, briques alimentaires, verre et papiers-cartons) s'effectue en Points d'Apports Volontaires (PAV) ci-dessus décrit.

A Moncaup, trois emplacements ont été installés pour déposer les sacs poubelles . Ces lieux ont été déterminés en raison de l'étroitesse des rues qui ne permet pas le passage et les manœuvres des camions-bennes

La collecte d'ordures ménagères



Les 55 Communes dont les ordures ménagères et assimilées sont collectées par la CC CGS ,sont soumises à ce règlement.

Attention ! aux hommes en jaune

Les agents des équipes de collecte travaillent chaque jour au ramassage de vos déchets. Un service en vaut bien un autre, merci de penser à leur sécurité.

- * Ralentissez à l'abord d'un camion et d'une équipe de collecte.
- * Gardez une distance de sécurité d'au moins 2 mètres entre votre véhicule et l'agent.

